



PRECONISATIONS « NEGOCIER UN ACCORD POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE »

Les étapes de la démarche

Ces préconisations ont été élaborées dans une approche globale de l'entreprise qui permet d'articuler les aspects réglementaires obligatoires et des conseils méthodologiques. Elles sont accompagnées d'une liste d'outils existants ou en projet et suivies de la liste des ressources régionales, notamment des organismes susceptibles d'accompagner les entreprises.

- 1) Connaître la réglementation
- 2) Repérer les stéréotypes de genre
- 3) Poser un diagnostic et analyser les écarts dans tous les domaines
- 4) Choisir 2 ou 3 domaines d'action en plus de celui de la rémunération (domaine obligatoire)
- 5) Vérifier la réglementation dans les domaines d'action retenus
- 6) Définir des objectifs de progression
- 7) Définir des actions dans les domaines d'action retenus
- 8) Repérer les aides possibles techniques et financières
- 9) Construire des indicateurs sur les objectifs et les actions
- 10) Définir des mesures de suivi des accords
- 11) Construire une trame d'accord
- 12) Communiquer sur l'accord.



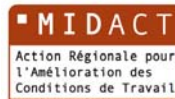
PRECONISATIONS sur la démarche de négociation d'un accord sur l'égalité professionnelle	OUTILS / APPUIS
<p>1) Connaître la réglementation concernant l'obligation de négocier sur l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation réglementation (powerpoint Direccte) : http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr ▶ Fiche « obligations légales » du site éga-pro : http://www.ega-pro.fr/wp-content/uploads/2012/11/Fiche-Obligations-legales.pdf
<p>2) Repérer les stéréotypes de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action de sensibilisation aux stéréotypes de genre. Intervenantes : déléguée régionale ou chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité : http://www.midi-pyrenees.gouv.fr/web/Portail_Midi-Pyrenees/498-delegation-regionale-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite.php ▶ Site éga-pro : vidéo et quizz : http://www.ega-pro.fr/?page_id=23 ▶ Stéréotypes et freins culturels, site ORSE : http://www.egaliteprofessionnelle.org/maj/photothèque/photos/actualite/argumentaire.pdf ▶ Guide pour comprendre et agir en entreprise, site IMS Entreprendre : http://www.imsentreprendre.com/content/les-stereotypes-sur-le-genre-comprendre-et-agir-dans-lentreprise
<p>3) Poser un diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir ou compléter le RSC (rapport de situation comparée) dans les entreprises de plus de 300 salariés ; établir ou compléter le rapport au CE dans les entreprises de moins de 300 salariés. ➤ Analyser le document, repérer les écarts, analyser les causes d'écart, choisir les indicateurs. <p>Pour cela vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confronter ce diagnostic à la connaissance de l'entreprise (faits marquants, analyse des postes pour la rémunération), 	<p><u>Outils pour la conduite du diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DADS (déclaration annuelle des données sociales) en version électronique, diagnostic égalité sur http://www.e-ventail.fr (avec vos identifiants DADS). ▶ Outil de diagnostic de l'égalité de l'Anact : ▶ Connaissances des salariés et de leurs représentants



PRECONISATIONS sur la démarche de négociation d'un accord sur l'égalité professionnelle	OUTILS / APPUIS
5) Vérifier la réglementation, notamment dans les domaines d'action retenus	► Analyse métallurgie en Midi-Pyrénées avec encarts réglementaires par domaine http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr
6) Définir des objectifs de progression En fonction du diagnostic et des enjeux, définir des objectifs réalisables.	S'appuyer sur les données quantitatives pour définir le seuil de départ et fixer le niveau supérieur à atteindre.
7) Définir des actions dans les domaines d'action retenus	
8) Repérer les aides possibles financières et techniques	► Contrats mixité et égalité : http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/egalite-professionnelle,117/le-contrat-pour-la-mixite-des,12787.html ► Possibilités d'accompagnement en région (voir fiche « les ressources régionales ») http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr
9) Construire des indicateurs sur les objectifs et les actions	S'assurer d'avoir défini des indicateurs d'objectifs à atteindre et des indicateurs d'actions à mettre en place.
10) Définir des mesures de suivi des accords	Analyse des accords métallurgie régionale http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr
11) Construire une trame d'accord	Fiche trame d'accord sur le site ega-pro : http://www.ega-pro.fr/?page_id=390
12) Communiquer sur l'accord	Fiche sur le site ega-pro : http://www.ega-pro.fr/?page_id=437



Ces préconisations ont été réalisées par : la DIRECCTE, la DRDFE (Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité) et le MIDACT



avec le concours des partenaires sociaux de la branche métallurgie en Midi-Pyrénées



et dans le cadre de l'expérimentation menée en Midi-Pyrénées « territoire d'excellence » conduite par l'ensemble des partenaires ci-dessous.

